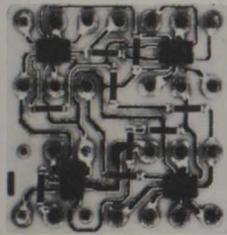


NES du mariage des techniques de l'informatique et des techniques des télécommunications, les systèmes de télétraitement des données se sont considérablement développés en Amérique du Nord au cours des dix dernières années (1). La société qui s'élaborera au cours de cette évolution technologique d'une extrême importance peut être décrite de bien des manières, mais il est certain que la société industrielle qui nous est familière sera profondément transformée dans ses structures. On pourrait assister, à moyen ou à long terme, à la naissance de concepts entièrement nouveaux et par là même surprenants: ceux, par exemple, d'une société sans argent liquide, d'un enseignement automatisé, d'une « cité câblée » dans laquelle les informations et les services les plus divers auxquels l'homme peut avoir recours dans sa vie professionnelle ou privée seront obtenus à domicile grâce aux télécommunications.



UN PROBLEME PREOCCUPANT

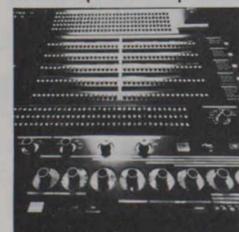


Le développement d'un service aussi vital que celui de la transmission à distance des données. Si les forces du marché n'étaient pas contrôlées au cours de la décennie qui vient de s'ouvrir, le mariage des ordinateurs et des télécommunications pourrait en effet avoir des conséquences très sérieuses en ce qui touche la souveraineté canadienne et l'indépendance économique du pays.

(1) Voir *Canada d'aujourd'hui*, juillet 1971.

au seuil de la "société câblée" UN RESEAU NATIONAL DE TELEINFORMATIQUE ?

Les systèmes de téléinformatique pourraient, par exemple, passer sous propriété étrangère, plus précisément américaine, de sorte que le Canada perdrait le contrôle d'une industrie appelée dans les prochaines années à devenir l'une de ses deux ou trois premières activités. Il serait possible aussi que les services d'informatique au Canada fussent de plus en plus assurés par des communications nord-sud les reliant aux systèmes américains, ce qui aurait pour effet de limiter considérablement le développement d'une industrie nationale. Dans l'un et l'autre cas, l'indépendance du Canada serait menacée et l'identité culturelle du pays mise en péril: un grand nombre de services d'application des systèmes d'informatique au Canada, en particulier l'enseignement, pourraient recevoir un contenu étranger susceptible de détruire le caractère spécifique et biculturel de l'héritage canadien.

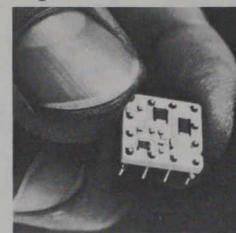


Quoi qu'il ait pu lui en coûter, le Canada a toujours refusé de soumettre ses services vitaux aux libres intérêts du marché. C'est ainsi qu'il a tenu à conserver et à développer un axe est-ouest, qu'il s'agisse des transports ferroviaires, routiers ou aériens, des réseaux de radiodiffusion, des télécommunications ou des systèmes bancaires.

UN RESEAU NATIONAL

Le même souci guide le gouvernement fédéral quand il s'agit du télétraitement des données. Il travaille à l'élaboration d'une politique nationale visant à encou-

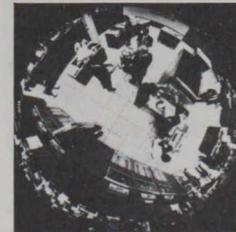
rager et à développer un réseau de téléinformatique canadien, ce qui ne permettra pas seulement de sauvegarder la souveraineté nationale mais encore de garantir aux habitants du Canada le bénéfice économique et intellectuel du développement des systèmes d'informatique dans le pays.



La tâche est d'autant plus complexe que le gouvernement entend se tenir à mi-chemin des deux voies extrêmes que pourraient ouvrir le libéralisme intégral et l'intervention exclusive de l'Etat. Le libéralisme intégral, libérant sans aucun contrôle les puissances industrielles et commerciales, risquerait de faire passer sous domination américaine tout le marché canadien de l'informatique, tandis qu'à l'inverse, la nationalisation excluerait la contribution d'entreprises pouvant offrir une importante capacité d'innovation.



La manière canadienne, d'ailleurs, n'est jamais si radicale. On pense en général, au Canada, que l'intérêt national et l'intérêt privé sont conciliables et qu'il suffit de trouver un terrain d'entente. Cela paraît vrai en tout cas dans le domaine de la téléinformatique, car la création d'un système national à l'échelle désirable semble économiquement et politiquement impossible sans un effort concerté partant de la base la plus large.



Suite page 7

CENTENAIRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE



La Colombie-Britannique a célébré l'été dernier le centenaire de son entrée dans la confédération canadienne à titre de province (20 juillet 1871), entrée qui consacrait l'extension du Canada de l'Atlantique au Pacifique. Relativement peu peuplée (2 200 000

habitants, soit environ 10 p. 100 de la population canadienne) mais très urbanisée, la Colombie-Britannique connaît depuis plusieurs décennies une expansion économique que peuvent lui envier la plupart des neuf autres provinces.